

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 8
Qui ont pris part à
la réunion : 6

SÉANCE DU MARDI 22 MARS 2023

Date de
convocation :
10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-sept heures trente, s'est réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 6

MM. Christian GIRARDI, Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Brigitte LEVEUR, Danièle POLONI, Claudette PICARD.

Étaient absents : 3

Mme Annick PAPON, Dominique REAU, Marie-Thérèse LIPIN (à la suite d'une démission en date du 06 mars 2023)

Objet de la
délibération

Pouvoir de vote : 1

M. REAU Dominique à Mme BIDET Valérie

Ressources
Humaine

Assistaient également à la séance :

-
Création d'emploi
pour nécessité de
service

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée :
Que dans le cadre des nécessités de service concernant le CCAS de la commune d'Aiguillon, il est nécessaire de créer l'emploi

Publié le

suyant : 1 poste d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe,
à temps complet.

Le Conseil d'Administration
après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- DE CREER le poste suivant dans le cadre des nécessités de
service

– 1 poste d'agent social territorial principal de 2^{ème}
classe à temps complet

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de
l'exercice 2023,

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président
Christian GIRARD

